



FICHE DE DONNEES DE SECURITE BLOC' LUBE GREEN

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT BLOC' LUBE GREEN
NO DE PRODUIT : EBLV15ML
UTILISATION Manufacture of electrical equipment
DISTRIBUTEUR ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
KINGSBURY PARK, MIDLAND
ROAD
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE, DE11 0AN
UNITED KINGDOM
+44(0)1283 222 111
+44(0)1283 550 177
info@hkw.co.uk
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1283 222 111 between 8.30 am - 5.00pm Mon - Fri

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritant pour les yeux.

CLASSIFICATION Xi;R36. F;R11. R66, R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	30-60%	R10 R66 R67
ACÉTATE D'ÉTHYLE	205-500-4	141-78-6	10-30%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
PROPAN-2-OL	200-661-7	67-63-0	10-30%	Xi;R36. F;R11. R67.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

BLOC' LUBE GREEN

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Porter un équipement de protection approprié.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m3	200 ppm	940 mg/m3
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m3		
PROPAN-2-OL	WEL	400 ppm	999 mg/m3	500 ppm	1250 mg/m3

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIERIE

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide
COULEUR	Vert

BLOC' LUBE GREEN

ODEUR	Caractéristique		
SOLUBILITÉ	non miscible avec l'eau		
VISCOSITÉ	850 - 1450 mPas @ 20 °c	POINT D'ÉCLAIR (°C)	3.3 CF (Creuset fermé).

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit a un effet dégraissant de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

Appellation	ACÉTATE D'ÉTHYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5620 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	18,000 mg/kg (oral lapin)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	1600 ppm/4 h (inhalation rat)
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	14,100 mg/kg (oral-rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Appellation	ACÉTATE D'ÉTHYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	270
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	2306
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>96
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	72.8
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	674

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	PAINT OR PAINT RELATED MATERIAL		
NO. UN ROUTE	1263	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	II
No. DE DANGER (ADR)	33	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3

BLOC' LUBE GREEN

CODE HAZCHEM	3YE	NO CEFIC TEC(R)	30GF1-I+II, 30GF1-sp
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	II
NO. UN MER	1263	CLASSE IMDG	3
NO. DE PAGE IMDG	3	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	II
EMS	F-E, S-E	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1263	CLASSE AIR	3
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	II		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant



Facilement inflammable

PHRASES DE RISQUE

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION	JUNE 2008
NO DE REV. /REEMPL. FDS	5
GÉNÉRÉE LE	
NO. FDS	10800

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

BLOC' LUBE GREEN

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.